

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0908582A

Arrêté du **27 MAI 2009**

**portant désignation du site Natura 2000  
VALLEE DU MADON (secteur Haroué / Pont-Saint-Vincent),  
DU BRENON ET CARRIERES DE XEUILLEY  
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 modifiée arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 VALLEE DU MADON (secteur Haroué / Pont-Saint-Vincent), DU BRENON ET CARRIERES DE XEUILLEY » (zone spéciale de conservation FR4100233) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/50000 ainsi que sur les trois cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Meurthe-et-Moselle : Afracourt, Autrey, Bainville-sur-Madon, Ceintrey, Clérey-sur-Brenon, Frolois, Gerbécourt-et-Haplemont, Haroué, Houdreville, Lemainville, Méréville, Ormes-et-Ville, Pierreville, Pont-Saint-Vincent, Pulligny, Voinémont, Xeulley ;

## Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 VALLEE DU MADON (secteur Haroué / Pont-Saint-Vincent), DU BRENON ET CARRIERES DE XEUILLEY » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Meurthe-et-Moselle, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

## Article 3

L'arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du « site Natura 2000 VALLEE DU MADON (secteur Haroué / Pont-Saint-Vincent), DU BRENON ET CARRIERES DE XEUILLEY » (zone spéciale de conservation) est abrogé.

## Article 4

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

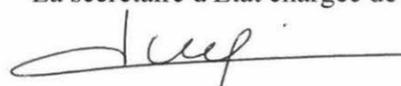
Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO

## Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4100233 VALLEE DU MADON (secteur Haroué / Pont-Saint-Vincent), DU BRENON ET CARRIERES DE XEUILLEY (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

#### 1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 91E0 \* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

#### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifiée justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

##### Mammifères

- |      |                                    |                                 |
|------|------------------------------------|---------------------------------|
| 1337 | Castor d'Europe                    | <i>Castor fiber</i>             |
| 1324 | Grand Murin                        | <i>Myotis myotis</i>            |
| 1303 | Petit Rhinolophe                   | <i>Rhinolophus hipposideros</i> |
| 1321 | Vespertilion à oreilles échanquées | <i>Myotis emarginatus</i>       |

##### Amphibiens et reptiles

- |      |                        |                           |
|------|------------------------|---------------------------|
| 1193 | Sonneur à ventre jaune | <i>Bombina variegata</i>  |
| 1166 | Triton crêté           | <i>Triturus cristatus</i> |

##### Poissons

- |      |                  |                                |
|------|------------------|--------------------------------|
| 1134 | Bouvière         | <i>Rhodeus sericeus amarus</i> |
| 1163 | Chabot           | <i>Cottus gobio</i>            |
| 1149 | Loche de rivière | <i>Cobitis taenia</i>          |

##### Invertébrés

- |      |                      |                           |
|------|----------------------|---------------------------|
| 1041 | Cordulie à corps fin | <i>Oxygastra curtisii</i> |
|------|----------------------|---------------------------|

Plantes

*aucune espèce mentionnée*

*\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO



**SITE NATURA 2000 Vallée du Madon (secteur Haroué, Pont St Vincent) du Brenon et carrières de Xeulley (Assemblage)  
FR4100233 (Meurthe-et-Moselle)**

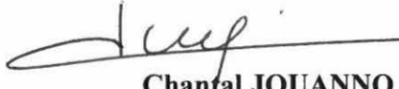
Carte au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

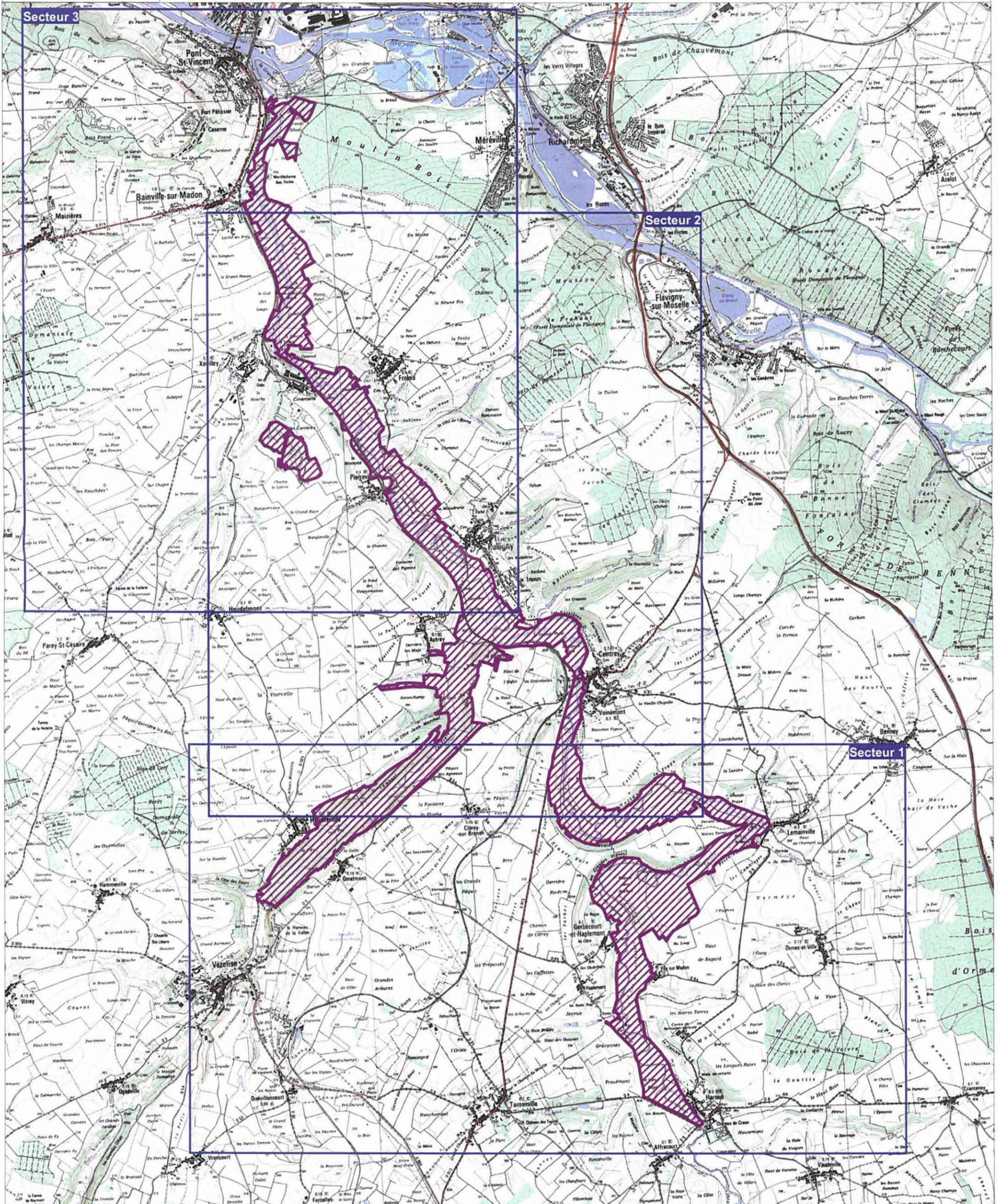
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

  
**Jean-Louis BORLOO**

  
**Chantal JOUANNO**





Ministère  
de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement  
du territoire

# SITE NATURA 2000 Vallée du Madon (secteur Haroué, Pont St Vincent) du Brenon et carrières de Xeuilley (Secteur 1) FR4100233 (Meurthe-et-Moselle)

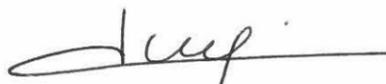
Carte au 1:25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

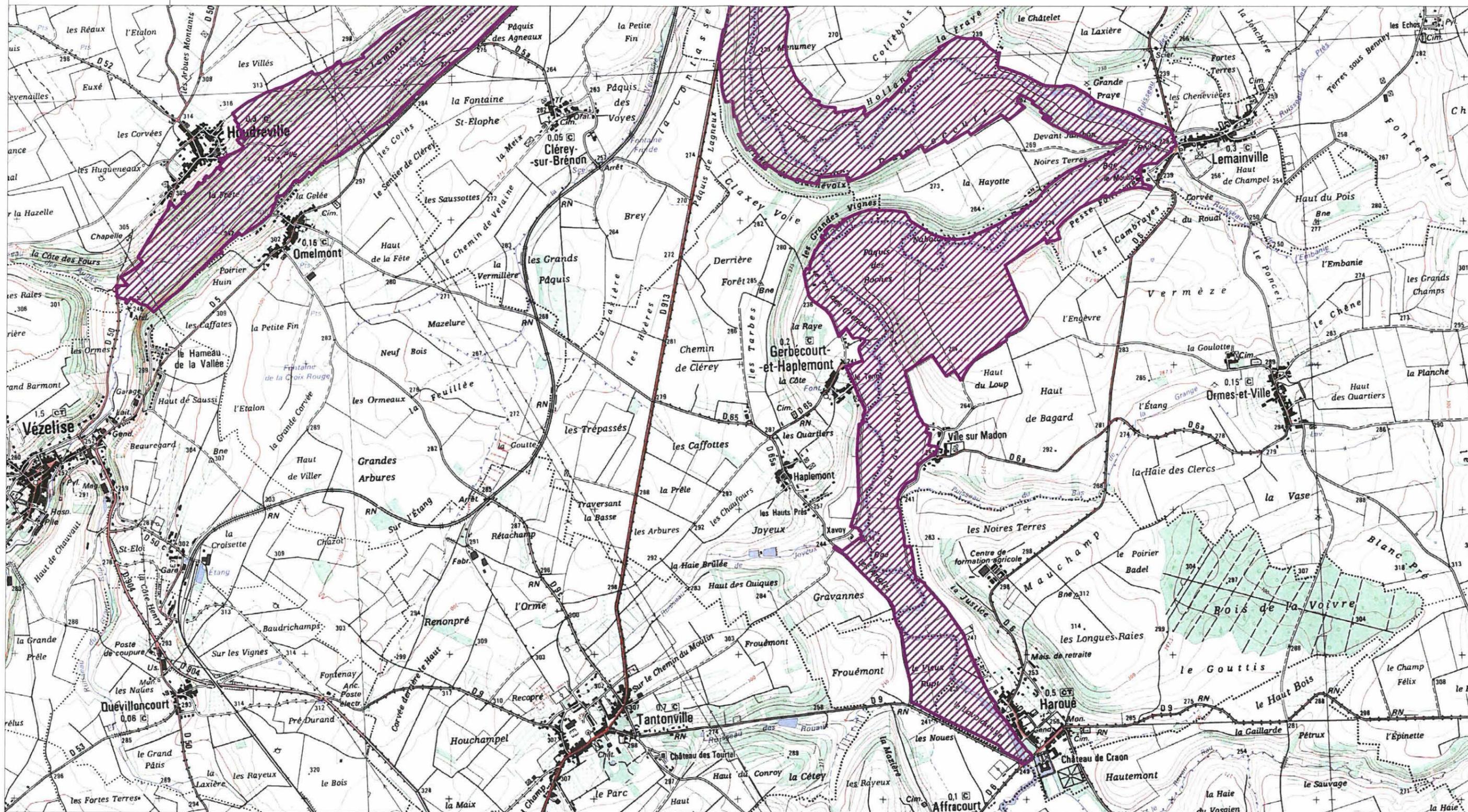
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

  
**Jean-Louis BORLOO**

La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

  
**Chantal JOUANNO**



ZSC



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement  
du territoire

# SITE NATURA 2000 Vallée du Madon (secteur Haroué, Pont St Vincent) du Brenon et carrières de Xeulilly (Secteur 2) FR4100233 (Meurthe-et-Moselle)

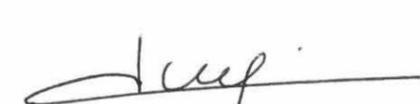
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

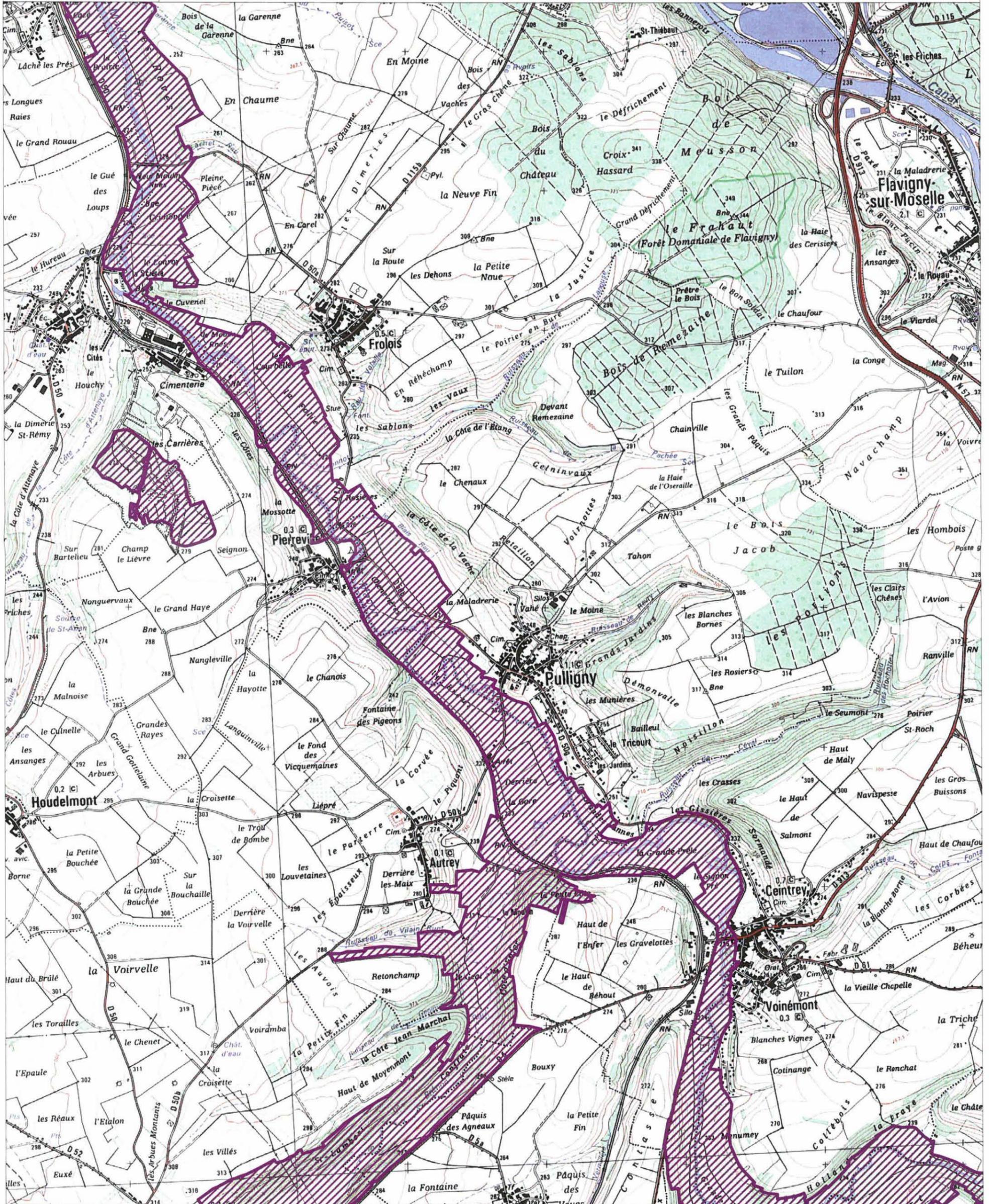
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

  
Jean-Louis BORLOO

  
Chantal JOUANNO



 ZSC



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère  
de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement  
du territoire

# SITE NATURA 2000 Vallée du Madon (secteur Haroué, Pont St Vincent) du Brenon et carrières de Xeulilly (Secteur 3) FR4100233 (Meurthe-et-Moselle)

Carte au 1/35 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.

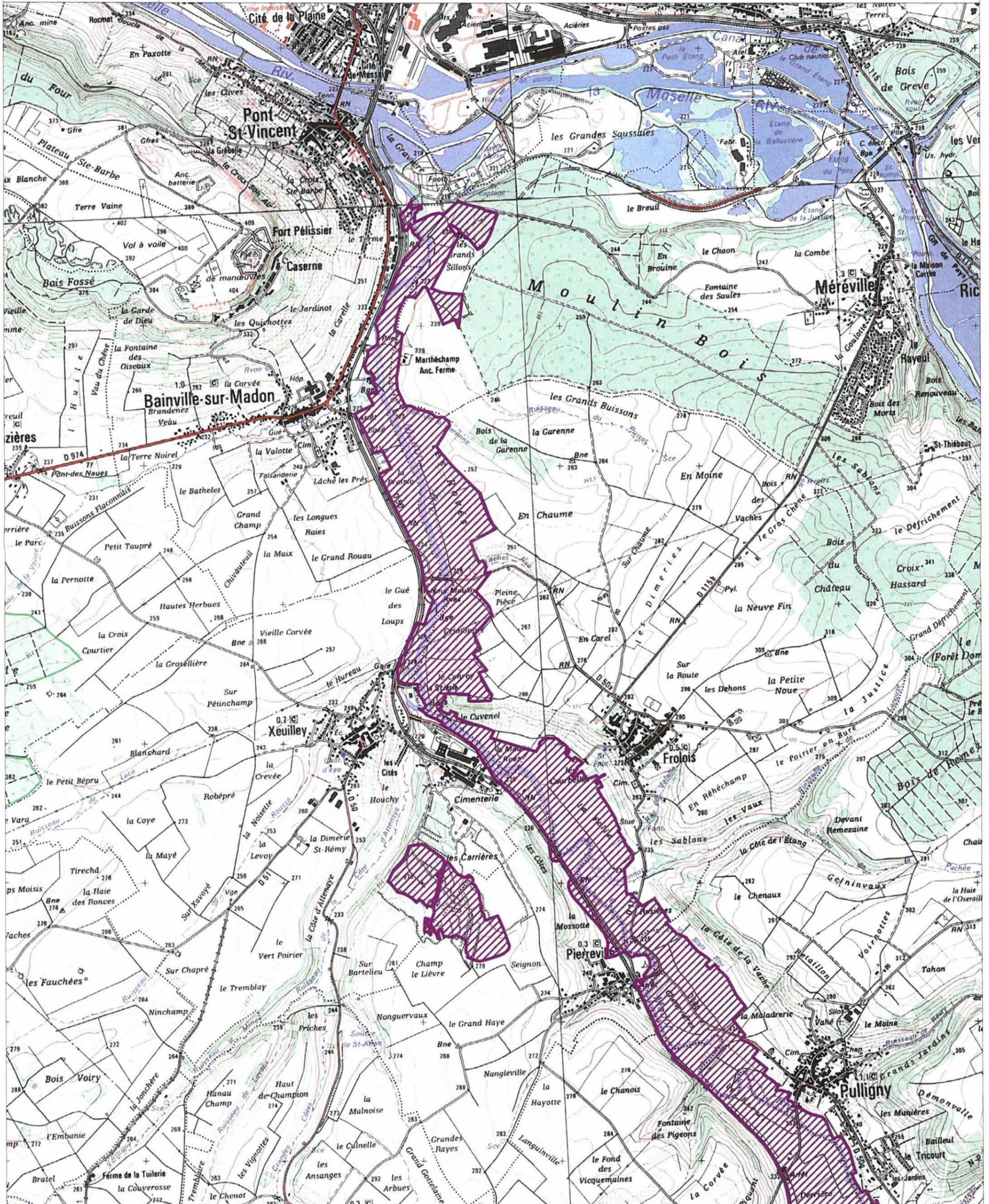
Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie

Chantal JOUANNO



ZSC